

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 mars 2019

3^{ème} Commission

N° CP-2019-3-3-4

Service instructeur

DIR - Direction des routes

Service consulté

Direction des Finances

Direction d'Appuis Juridique et Documentaire

RD 419 - DEVIATION DE BALLERSDORF - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE BALLERSDORF

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes de la convention financière à conclure avec la commune de BALLERSDORF pour le déplacement et le rétablissement d'une conduite d'alimentation en eau potable lors des travaux de réalisation de la déviation de BALLERSDORF pour un montant de 29 648.85 € HT.

I) Rappel de l'opération :

Par délibération en date du 20 décembre 2002, le Conseil Général a autorisé le Président du Conseil Général à lancer une procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relative à la déviation de BALLERSDORF pour une enveloppe prévisionnelle de travaux estimés à 6.20 M€ TTC.

Le projet a été déclaré d'utilité publique le 19 juin 2008 et prorogé en 2013.

L'Assemblée Départementale du Conseil Général n° CG-2014-3-3-1 du 25 juin 2014 a délibéré sur un coût global de l'opération estimé à 8.15 M€ HT. Une première partie de ces travaux concernant le giratoire Est a été réalisée de septembre à novembre 2017.

Ce projet routier impacte le réseau d'alimentation en eau potable de la commune de BALLERSDORF qui se situe dans l'emprise du chemin du Hagenbach. A son emplacement actuel et pour rétablir la circulation des engins agricoles et forestiers, il est prévu la construction d'un ouvrage d'art de type passage inférieur.

La position de la conduite est incompatible avec les travaux à réaliser. Il est prévu de la dévier temporairement durant les travaux de l'ouvrage d'art avant de la rétablir au plus près de son tracé actuel le long du chemin du Hagenbach.

Pour rappel, la maîtrise d'ouvrage est assurée en totalité par le Département du Haut-Rhin.

II) Objet de la convention :

La convention a pour objet de préciser la consistance des travaux effectués par la commune de BALLERSDORF et l'étendue des obligations du Département en ce qui concerne le déplacement et le rétablissement de la conduite d'alimentation en eau potable dans l'emprise du chemin de Hagenbach, lors de la réalisation de la déviation de la RD 419.

Le Département a, pour sa partie, réalisé dans le cadre du marché relatif aux travaux préparatoires, le dévoiement du chemin du Hagenbach.

La commune de BALLERSDORF fera réaliser sous sa responsabilité et son pilotage, les travaux de déplacement et de rétablissement de la conduite d'alimentation en eau potable dans l'emprise de la déviation de la RD 419.

Pour ce faire, la commune a missionné la société MTP domiciliée à HEIDWILLER.

Le Département sera redevable des sommes relatives aux travaux qui auront été réalisés par la commune de BALLERSDORF avec l'établissement de constats contradictoires.

Le coût estimatif des travaux qui se dérouleront en 3 phases distinctes est détaillé dans le devis établi par la société MTP correspondant à :

- 14 712.66 € HT pour le dévoiement temporaire de la conduite pour des travaux d'une semaine à réaliser en avril 2019,
- 10 429.94 € HT relatifs à la repose de la conduite le long du chemin et dans l'ouvrage pour des travaux d'une semaine à réaliser en février 2020,
- 4 506.25 € HT nécessaires à la dépose de la conduite temporairement déviée pour des travaux d'une semaine à effectuer en mars 2020.

Soit un coût global qui s'établit à 29 648.85 € HT.

Dans le cas où le coût réel définitif représenterait une augmentation inférieure à 30 %, la conclusion d'un avenant ne sera pas nécessaire. Au-delà, un avenant à la convention sera réalisé.

III) Conclusion :

Cette convention financière s'établit à un montant estimatif de 29 648.85 € HT pour une durée estimative cumulée des 3 phases d'une semaine chacune se déroulant respectivement en avril 2019, en février et mars 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les termes de la convention financière, jointe en annexe, avec la commune de BALLERSDORF relative aux modalités techniques et financières des travaux de déplacement et de rétablissement de la conduite d'alimentation en eau potable située dans l'emprise de la déviation de la RD 419 pour un montant estimatif de 29 648.85 € HT,
- de m'autoriser à signer cette convention avec la commune de BALLERSDORF et, le cas échéant, à procéder à des modifications mineures de cette convention qui s'avèreraient nécessaires,
- d'approuver le remboursement des dépenses engagées par la commune de BALLERSDORF, au titre de la réalisation des travaux de déplacement et de rétablissement de la conduite d'alimentation en eau potable, dont elle est le gestionnaire, rendus nécessaires par la réalisation de la future RD 419 - Déviation de BALLERSDORF s'élevant à la somme prévisionnelle de 29 648.85 € HT,
- de noter que les dépenses prévues par la convention seront imputées au programme AQ111 « RD 419 - Déviation de BALLERSDORF, Chapitre 23, Fonction 621, Nature 23151 ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT